

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni le Jeudi 7 novembre 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle polyvalente de Grignon, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

47 délégués présents dont 1 suppléant (jusqu'à la délibération n°09)

48 délégués présents dont 1 suppléant (de la délibération n°10 à la n°14)

49 délégués présents dont 1 suppléant (à partir de la délibération n°15)

Nombre de membres représentés : 13

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER (à partir de la délibération n°10)
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET

GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET (à partir de la délibération n°09)
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD (de la délibération n°00 à la n°08 puis de la délibération n°15 à la n°70)
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REUIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MARTHOD	Virginie	VERNAZ

Délégués représentés :

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Fatiha BRIKOU AMAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Jean-François BRUGNON	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE

Dominique RUAZ	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Christian EXCOFFON	COHENNOZ	Ayant donné pouvoir à Raphaël THEVENON
Christophe RAMBAUD	CREST VOLAND	Ayant donné pouvoir à Philippe MOLLIER
Evelyne MARECHAL	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
Edouard MEUNIER	QUEIGE	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Michel CHEVALLIER	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Objet : Aérodrome – Tarifs des redevances à compter du 1^{er} janvier 2025

Rapporteur : M. le Président

Vu l'article L.224-2 du Code de l'Aviation Civile,

Vu l'article R.224-1 du Code de l'Aviation Civile, portant sur la rémunération sous forme de redevances perçues au profit de la personne qui fournit le service,

Vu l'article R.232-2 du Code de l'Aviation Civile, expliquant que les redevances pour services rendus aux usagers sur les aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique sont applicables de plein droit sur les aérodromes agréés à usage restreint,

- Tarifs des redevances

Tarif en TTC

Masse déclarée = masse maximale de l'aéronef au décollage (MMD)

Il est proposé de fixer les tarifs des redevances pour les basés selon la grille qui se base sur la classification des aéronefs comme suit :

1. Redevances annuelles des usagers et aéronefs basés de l'aérodrome :

Titulaire d'une convention dans un hangar et basé à l'année.

La redevance est établie pour l'année en cours (en cas de début en cours d'année le semestre en cours est dû).

Indexation des tarifs sur le taux d'inflation juillet 2024 + 2.3 %

TARIF A	TARIFS 2024	TARIFS 2025
Redevance d'aérodrome - Utilisateurs privés résidents		
Tout aéronef MMD inférieur à 560 Kg	333.00 €	340.65 €
Tout aéronef MMD entre 560 Kg et 1.2t	610.50 €	624.54 €
Tout aéronef MMD entre à 1.2t à 2t	976.80 €	999.26 €
Tout aéronef MMD supérieur à 2t	-	1 400.00 €
TARIF B		
Redevance exploitant d'aéronefs basés (Associations, privés loueurs ou sociétés qui mettent au profit d'adhérents, clients ou locataires, un aéronef à disposition/société de travail aérien/école de pilotage ATO-DTO/Atelier de maintenance	TARIFS 2024	TARIFS 2025
Tout aéronef inférieur à 560 Kg	499.50 €	510.98 €
Tout aéronef entre 560 Kg et 1.2t	832.50 €	851.65 €
Tout aéronef supérieur à 1.2t	1 165.50 €	1 192.30 €
Tout aéronef MMD supérieur à 2t	-	1 850.00 €
Forfait annuel pour atelier de maintenance (valable pour les vols techniques)	-	3 500.00 €

2. Redevances des usagers et aéronefs non basés

Tarif valable pour un atterrissage ou un « touché décollé » :

TARIF C	Redevance d'atterrissage	TARIFS 2024	TARIFS 2025
	Aéronef MMD inférieur à 1.2t	8.88 €	9.08 €
	Aéronef MMD entre à 1.2t et 2t	38.85 €	39.74 €
	Aéronef MMD supérieur à 2t (assistance obligatoire sauf hélicoptère)	94.35 €	96.52 €
	Frais de gestion et d'envoi (sauf paiement dans les 48h, au comptoir ou AEROPS)	16.88 €	17.26 €
	Majoration des tarifs C horaires sensibles (avant 8h00 entre 12h00 et 14h00 et après 18h00) LT	+ 50 %	+ 50 %
	Majoration des tarifs C pour hélicoptère	-	+ 50 %
TARIF D	Redevance pour exploitation de montgolfière	TARIFS 2024	TARIFS 2025
	Exploitation commerciale statique (à la journée)	222.00 €	227.10 €
	Mise à disposition d'une aire de décollage	27.75 €	23.39 €
TARIF E	Abonnement pour les appareils extérieurs (signataire de la charte intégration environnement)	TARIFS 2024	TARIFS 2025
	Tout appareil inférieur à 1.2t de MMD	1 165.50 €	1 192.30 €
	Tout appareil de 1.2t à 2t MMD	1 609.50 €	1 646.51 €
	Flotte « club » jusqu'à 5 aéronefs inférieur à 1.2t de MMD	2 664.00 €	2 735.27 €
TARIF F	Stationnement dès la 3 ^{ème} heure et jusqu'à 5 jours (toute journée commencée est due)	TARIFS 2024	TARIFS 2025
	Aéronef inférieur à 2t	16.65 €/24 heures	17.03 €/24heures
	Aéronef supérieur à 2t	83.25 €/24 heures	85.16 €/24 heures
TARIF G	Stationnement au-delà de 5 jours et jusqu'à 30 jours (toute journée commencée est due)		TARIFS 2025
	Aéronef inférieur à 2t	11.10 €/jour	11.36 €/jour
	Aéronef supérieur à 2t	33.30 €/jour	34.07 €/jour
TARIF G	Stationnement au-delà de 30 jours et jusqu'à 6 mois (toute journée commencée est due)	TARIFS 2024	TARIFS 2025
	Aéronef inférieur à 2t	166.50 €/mois	170.32 €/mois
	Aéronef supérieur à 2t	333.00 €/mois	340.65 €/mois

3. TARIF G – Prestations et droits annexes tous usagers

	TARIFS 2024	TARIFS 2025
Assistance/handling (obligatoire pour tout avion MMD sup à 2t)	111.00 €	113.55 €
Levée de doute hors ouverture bureau de piste	333.00 €	340.65 €
Droit de piste exclusif pour travail aérien ou autres (tarif par heure)	-	336.00 €
Mise à disposition de personnel pour intervention et manifestation	71.00 €/heure	72.63 €/heure
Récupération des épaves et des aéronefs accidentés	Sur devis	Sur devis
Fermeture aérodrome (fermeture de la piste)	1 665.00 €/forfait jour	1 703.00 €/forfait jour
Mise à disposition parking publique pour manifestation (24h)	2.22 €/m ²	2.27 €/m ²
Mise à disposition zone aéronautique pour manifestation (24h)	4.44 €/m ²	4.54 €/m ²
Mise à disposition piste aéronautique pour manifestation	555.00 €/heure	567.76 €/heure
Protocole et accompagnement Drone	-	150.00 €
Protocole travaux dans les servitudes	150.00 €	153.45 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les tarifs des redevances applicables sur l'Aérodrome d'Albertville à compter du 1^{er} janvier 2025, comme indiqués ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

